



# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 14 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 6 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### ALLEMAGNE. — FRANCFORT, 7 JUILLET.

On mande de Leipsick, 4 juillet :  
« Suivant les nouvelles arrivées au bureau des postes de Géra, la correspondance de Schleiz n'y est pas arrivée hier à cause d'un grand incendie qui doit avoir détruit la majeure partie de cette ville. D'autres nouvelles d'Erfurt confirment ce triste événement. Schleiz est une ville de 5,000 âmes; elle est entourée de murs, possède un faubourg et compte près de 700 maisons. Il y existe un beau château de résidence, deux églises, des établissements industriels, etc. »

— On écrit de Carlsruhe, 5 juillet :

A la séance d'hier de la seconde chambre, le député, M. d'Itzstein, a formulé comme suit sa proposition relative au rétablissement de la liberté de la presse :

« Que la chambre, persistant dans ses résolutions de 1833 et 1835, exprime le vœu qu'il lui soit soumis, encore dans le cours de la présente session si cela est possible, un projet de loi sur le rétablissement de la liberté de la presse, conçu dans un esprit conforme aux véritables devoirs du gouvernement à l'égard des décisions de la diète germanique et à l'égard du pays, et qu'en cas, où ce projet de loi ne puisse plus être présenté pendant la présente session il amène au moins provisoirement et dans le même esprit l'état incomplet et insuffisant de la législation. »

La chambre a voté à l'unanimité en faveur de cette proposition.

— Un malheur inouï a frappé la commune de Rudesheim (duché de Nassau) qui a été la proie des flammes. On ne sait pas encore en ce moment comment le feu a pris. Il n'y a plus de boutique; 87 maisons d'habitation et 26 granges pour une population de 1,040 âmes; 118 maisons et granges ont été dévorées par le feu en moins de 5 heures de temps, le dommage peut être évalué à 118,000 florins pour construction seulement.

— L'ex-ministre français, prince de Polignac, arrivé il y a quelques jours à Kirchberg auprès des membres de la branche aînée des Bourbons, se trouve maintenant à Vienne. Il retournera bientôt à Kirchberg.

— On écrit de St. Pétersbourg, 28 juin :

Un privilège de 10 ans a été accordé pour l'établissement de bateaux à vapeur entre Cronstadt, Helsingor, Hull et le Havre, au conseiller Nowachowitch et un français nommé Génies.

Le 25 de ce mois on a fait de nouveaux essais sur le chemin de fer de Zarskoje Zelo à Pawlowsk sous la direction du chevalier de Gerstner; entre 9 heures du matin et 9 heures du soir on a fait 16 voyages d'aller et de retour; la route qui est de 4 werstes a été parcourue en 5 minutes. Les trains se composaient de 8 chars de construction ordinaire, d'une voiture à deux étages de nouveau modèle qui contenait jusques 150 personnes.

On a distribué 4576 billets qui ont produit 2288 roubles 80 Kopeck.

— Le fameux américain Brown, qui prétendait avoir trouvé un remède secret contre la peste et avait offert à la Porte de lui vendre deux millions, a proposé au docteur Bulard de s'associer à lui pour combattre la peste. M. Bulard s'est borné à lui répondre : « Smyrne vous attend avec 150,000 âmes. »

La peste a éclaté également en Syrie, à Rhodes et à Salonique. Le journal de Smyrne contient les instructions et les observations recueillies par le docteur Bulard dans l'hôpital des pestiférés et elles paraissent destinées à fixer l'attention de l'Europe. (M. de Souabe.)

### ANGLETERRE. — LONDRES, LE 8 JUILLET.

Le parlement ne sera point prorogé par la reine en personne. On a jugé inutile d'associer S. M. à une agitation qui serait sans but. Les habitudes tranquilles de S. M., qui conviennent si bien à une jeune personne d'une constitution délicate, ne sauraient être modifiées que graduellement et avec soin. Néanmoins S. M. a l'intention d'ouvrir en personne le nouveau parlement, et de prononcer le discours d'usage en présence des lords et des communes assemblés. (True Sun.)

— La grande pierre qui forme l'entrée du caveau royal a été enlevée hier. Personne n'a pu encore descendre dans le caveau, qui a douze pieds et demi de profondeur, et qui est fermé par une porte à trois serrures, dont une clef est gardée par le doyen de Windsor, l'autre par le comte de Musters, et la troisième par le lord chambellan. Cette porte ne sera ouverte que samedi, jour des funérailles. Outre les troupes qui sont attendues, une division de cent soixante artilleurs doit arriver de Woolwich avec douze pièces de campagne qui tireront de minute en minute pendant toute la journée des obsèques, depuis le matin de très bonne heure jusqu'à ce que la cérémonie soit achevée. Ces artilleurs seront sous les ordres du colonel Cleveland.

— Le prince Louis Bonaparte, déporté aux Etats-Unis par le gouvernement français, va retourner en Europe, à bord du *George Washington*. (Correspond. de New-York du Standard.)

### FRANCE. — PARIS, LE 10 JUILLET.

M. le ministre de la guerre a fait partir ces jours-ci pour le camp de Compiègne un chef de bataillon et deux capitaines de guerre, avec l'ordre de louer un terrain supplémentaire, pour agrandir l'espace destiné les autres années aux manœuvres. Le nombre des troupes envoyé au camp de Compiègne sera plus considérable que les années précédentes.

Le roi doit passer en revue dimanche prochain les troupes de la garnison de Paris qui doivent faire partie du camp de Compiègne. Des revues partielles doivent également avoir lieu dans les diverses divisions qui doivent y envoyer des régiments.

— M. de Latour-Maubourg, ambassadeur de France à Madrid, a reçu l'ordre de retourner immédiatement à son poste. (Corresp.)

— Il est question en ce moment du mariage de la princesse Clémentine et du prince héréditaire de Saxe-Cobourg, neveu du roi des Belges. On assure que la famille du jeune prince exprime le désir que les enfants des deux sexes qui pourront naître de ce mariage soient élevés dans la religion luthérienne, et que cette prétention inattendue contrarie vivement la reine Amélie. On a fait courir également le bruit, ces jours derniers, que la duchesse de Kent destinait avec l'assentiment du ministère whig, la main de sa fille, la reine Victoria, à un prince de Saxe-Cobourg. On continue de s'occuper activement des préparatifs de l'expédition de Constantinople.

M. le duc d'Orléans persiste à vouloir prendre le commandement de l'expédition de Constantinople, malgré les recommandations qui lui ont été faites par de hauts personnages. C'est par l'ordre du prince qu'un de ses officiers d'ordonnance les plus distingués, M. de Chabault-Latour, est parti tout récemment pour Alger avec des instructions particulières.

— On assure que M. de Pahlen a fait des démarches auprès de M. le président du conseil, pour que le général en chef de l'armée polonaise Skrzynecki ne trouve pas l'hospitalité en France. M. Molé n'a pas obtempéré à sa demande, disant que l'hospitalité de la France est acquise à tous les réfugiés polonais. Cette noble réponse a effarouché M. de Pahlen; rentré dans son hôtel, il a fait rédiger un article contre le général Skrzynecki, où il déclare que l'empereur Nicolas, en faisant fusiller le général polonais, n'aurait accompli qu'un acte de justice, et où il énumère les bienfaits que la Russie a répandus sur la Pologne. Cet article a été inséré hier dans un journal légitimiste qui se dit être organe de la Russie. Nous connaissons les torts du général Skrzynecki, il a combattu pour sa patrie, et a eu l'habileté et le bonheur de battre le feld-marschal Diebitch. Quant aux bienfaits que la Pologne doit à l'empereur Nicolas, nous les voyons dans les déportations, l'enlèvement des enfants, les condamnations, les confiscations, etc. (Const.)

— On annonce que M. Dupin aîné doit partir aujourd'hui ou demain pour Clamecy. Il sera de retour à Paris pour le 18 ou le 20, époque à laquelle doit avoir lieu la clôture officielle des chambres. Ce départ rend impossible la séance extraordinaire qu'on disait devoir être convoquée dans le but de demander des explications au ministère sur le traité de la Tafna.

— Un journal légitimiste assure que trois représentants des puissances du Nord se sont présentés chez M. Molé. Ils ont fait connaître que si M. Clausel obtenait l'autorisation de se rendre en Espagne, ils étaient décidés à faire viser leurs passeports et à quitter la France.

— M. Conte, directeur général des postes, est sur le point de prendre un arrêté relatif aux maîtres de postes. Ceux-ci seront forcés de mettre sur le devant de leurs maisons en gros caractères, le tarif des lieux de postes, et le nombre des postes qu'ils ont à desservir. Ce serait une amélioration importante qui rendrait inutiles les livres de poste dont chaque voyageur est obligé de se munir pour voyager en France.

— Youssouf-Bey continue à exciter l'attention dans les salons de Paris. Il s'y présente accompagné par M. de Villiers, jeune capitaine au régiment des spahis, qui lui explique nos usages et nos mœurs. Tous deux sont vêtus, à la manière arabe, du magnifique uniforme de leurs corps : turban de mousseline de laine ou de cachemire rouge brodé d'or, yatagan, pantalon turc, moustache africaine, etc.

— Les mille hommes de cavalerie pris dans tous les régiments pour faire partie de l'expédition de Constantinople, seront réunis à Hyères à la fin du mois. On annonce aussi l'arrivée de mille hommes d'infanterie pris dans tous les régiments pour être versés dans les corps qui doivent composer la colonne expéditionnaire.

— On écrit d'Oran à l'*Eclairteur de la Méditerranée* : L'armée a ravitaillé Tlemecen en attendant la ratification du traité de paix, et elle a fait évacuer la Tafna dont la position est peu favorable à l'occupation de la province d'Oran.

Il paraît que les troupes ont eu des marches pénibles à supporter, particulièrement de la Tafna au Rio-Salato. Les chaleurs étaient à 45 degrés; le vent venait du désert. Plusieurs hommes ont été asphyxiés, et ils auraient péri infail-

liblement sans les fortes saignées que l'on s'est empressé de leur faire.

— On assure qu'un des officiers de l'expédition de Constantinople qui a déposé à Marseille dans l'affaire de M. de Rigny, a offert ou donné sa démission, afin d'être libre de se battre avec le rapporteur du conseil de guerre. L'officier dont il est question est porteur d'un nom illustre. Nous croyons pouvoir affirmer que le ministre de la guerre s'opposera à tout ce qui pourrait amener des conséquences dangereuses pour la discipline militaire.

— La correspondance d'Oran, adressée au *Garde National*, annonce que le général Bugeaud, M. Delarue et le juif Durand étaient partis de cette ville le 7 juillet pour avoir une entrevue avec Abdel-Kader.

— Il résulte d'un document publié par le ministre de la guerre quelques renseignements que voici sur le degré d'instruction que l'on rencontre aujourd'hui parmi les jeunes gens arrivés à l'âge de la conscription. 326,298 jeunes gens étaient inscrits sur la liste du dernier tirage; dans ce nombre, 155,839 savaient lire et écrire; 11,784 savaient seulement lire; 149,195 ne savaient ni lire ni écrire; restent 9,480 dont l'état d'instruction n'a pu être examiné. Total : 326,298.

Les mêmes proportions à peu près ont été constatées par les 80,000 conscrits fournis par le tirage; car de ceux-là 40,136 savaient lire et écrire, et 34,569 ne savaient lire, ni écrire. Ce document tend à prouver que près d'une moitié de la population française à l'âge de vingt ans, se trouve encore dépourvue de toute espèce d'instruction.

— Le nombre des omnibus qui journalièrement traversent Paris en tous sens s'élève à 400. La moyenne des recettes de chacune est de 40 fr.; ce qui forme par jour, un total de 16 mille francs, ramassés six sous par six sous.

*Bulletin de la bourse du 11.* — L'actif, après avoir été offert à 22 1/2, a été coté 23 sans affaires. Les nouvelles d'Espagne arrivées depuis quelques jours ont jeté un grand découragement dans la spéculation sur cette valeur. Les primes, que l'on recherchait ordinairement dans les moments de baisse, sont très-négligées; on n'en a même pas fait à la bourse de ce jour.

Les actions de la Banque de Bruxelles représsent faveur, plusieurs agents de change avaient aujourd'hui les ordres d'achats; aussi se sont-elles élevées au cours de 429. Sur ce cours, on a reporté fin prochain à 7 fr. de différence.

Les actions de la Banque de France, formées samedi à 2,400, ont été demandées à 2,405; mais il suffit d'un achat de 10 ou 15 de ces actions pour produire un mouvement en hausse sur cette valeur; de même, lorsqu'elles sont à vendre dans la même proportion, la baisse est sensible.

### AFFAIRES D'ESPAGNE.

#### DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

• Bordeaux, 8 juillet 1837, à 7 heures du soir.

— On écrit de Saragosse, du 5, que le prétendant était arrivé à Cantavieja avec 7000 hommes et 350 chevaux; on ne connaissait pas la direction qu'il prendrait.

— Les carlistes, voulant profiter de l'insurrection qui a eu lieu le 4 à Ernani parmi les troupes de la reine, ont attaqué cette place le 5, mais ils ont été repoussés par le brigadier O'Donnell.

— Pour compléter ces renseignements, nous donnerons les lignes suivantes extraites de la *Gazette de France*, en lui en laissant toute la responsabilité :

« D'après des lettres que nous recevons du quartier général de Charles V, il paraîtrait qu'après avoir traversé l'Ebre et effectué sa jonction avec Cabrera et les autres chefs, l'armée royale a dû se partager en deux divisions, dont l'une s'est portée sur Valence, ainsi que l'a annoncé la dépêche télégraphique, et l'autre marche sur Madrid en passant par Teruel et Cuenca. »

— Le *Constitutionnel* de ce matin donne une lettre écrite de Terruel le 30 juin par le chef de l'état-major du général Oran, d'après laquelle il s'agirait d'un complot carliste qui existe à Madrid pour favoriser l'entrée du prétendant dans la capitale du royaume.

Les avis confidentiels (dit cette lettre) que le général a reçus sur les plans du prétendant sont très intéressants et nous savons maintenant comment nous y prendre pour le faire échouer. Ce n'est pas Valence qu'il veut ni aucune ville de cette province, il va à Madrid, on l'y attend, tout est préparé pour le recevoir, et le gouvernement de S. M. la reine n'est trahi d'une manière infâme. Nous tenons le fil de cette intrigue, et viendra le jour des révélations.

Le général a dépêché deux courriers extraordinaires pour Madrid; ils doivent arriver en vingt heures.

Nous partons aujourd'hui pour occuper les défilés de Cibras, c'est le point de mire de l'expédition qui voudrait passer à Cuenca par les montagnes d'Albarracin. On assure que don Carlos compte, avec les bandes, de 22 à 24 mille hommes à sa suite, mais nous savons, qu'en état de soutenir un combat, il n'a pas plus de six mille hommes, et, à mon avis, le baron de Meer a fait une faute impardonnable de le laisser passer l'Ebre sans lui livrer bataille. Il est bien vrai-



que les machinations de Madrid ont aussi beaucoup influé sur cet événement.

Le chef de l'état-major, colonel DOMINGO DE ARISTIZABAL. Nos lecteurs saisisront facilement les rapports qui existent entre cette lettre et le manifeste publié par la *Gazette de Madrid*, où il est dit que le gouvernement connaît les desseins secrets de don Carlos. (J. du Commerce.)

— On écrit de Madrid, 2 juillet : Les factieux comptent beaucoup sur la faiblesse du gouvernement. Ils ont eu l'audace et la force d'enlever récemment à une demi-heure de Cundad-Réal 30 grenadiers à cheval. L'Estramadure, la Manche, Grenade, la nouvelle Castille sont impudemment inquiétées par quelques bandes qui exigent impérieusement des contributions fortes et échappent à toutes les poursuites. Une bande a paru, il y a peu de jours, à Elhayo et le commandant de Grenade annonçait qu'on n'avait pu l'atteindre, quelques factieux armés, seulement, ont pu être pris. (Correspondance.)

## BELGIQUE.

## BRUXELLES, LE 11 JUILLET.

M. Edmond Tiberghien, consul de Belgique par *interim* à Rio de Janeiro, est de retour à Bruxelles du Brésil, depuis quelques jours.

— Un avis du ministre des finances porte que les intérêts pour le premier semestre de 1837, des capitaux inscrits au grand livre auxiliaire de la dette active à Bruxelles, seront acquittés de la manière accoutumée, à partir du 17 du mois courant et qu'à dater du même jour, le bureau chargé du paiement de ces intérêts sera ouvert les cinq premiers jours de chaque semaine (les jours de fêtes exceptés), depuis 10 heures du matin jusqu'à une heure de relevée.

— Le *Moniteur* publie la liste des numéros auxquels le sort a attribué des prix au 8<sup>e</sup> tirage de 2,000 actions de la 2<sup>e</sup> opération d'échange effectué par la direction de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, le 3 de ce mois. Les prix ont été répartis comme suit :

N<sup>o</sup> 16,044, 30,000 fl.; n. 16,804, 15,000 fl.; n. 18,539, 10,000 fl. A chacun des n<sup>os</sup> 344, 349, 3,548 et 16,368, 2,000 fl. — Aux n<sup>os</sup> 1,940 et 19,599, 500 fl. — 14 n<sup>os</sup> ont obtenu chacun 400 fl. — 26 n<sup>os</sup> chacun 350 fl. — 151 n<sup>os</sup> chacun 300 fl. — Et enfin 1,800 n<sup>os</sup> chacun le capital seul de 250 fl.

— On nous assure que plusieurs promotions viennent d'avoir lieu au ministère de la guerre, dont l'arrêté paraîtra incessamment dans le *Moniteur*. Parmi ces promotions 16 capitaines passent à la première classe, 42 lieutenants passent capitaines; 92 sous-lieutenants passent lieutenants; 56 sous-officiers passent sous-lieutenants.

— Un grand nombre de terrains viennent d'être achetés par la Société générale pour construire un bazar artistique entre les portes de Louvain et de Namur. Dès que toutes les acquisitions seront faites, on commencera les travaux qui seront poussés avec célérité afin que ce beau monument puisse être achevé au printemps prochain.

— On est dans ce moment occupé à bâtir dans l'ancien hôtel de l'Impératrice, rue du même nom, dix salons de 180 pieds de long pour servir d'exposition des produits de l'industrie et d'agence commerciale à une société qui vient de se constituer avec un capital considérable. Beaucoup de négociants sont intéressés dans cette vaste entreprise. (Belge.)

— M. Ch. de Brouckere est parti hier matin pour le Luxembourg, où il va visiter, en qualité de président du conseil d'administration de la Société d'Industrie luxembourgeoise, les divers établissements dans lesquels cette société est intéressée.

— L'administration des théâtres royaux va faire mettre incessamment à l'étude le bel opéra des *Huguenots*, de Meyerbeer. Dès que les rôles seront sus, les répétitions se succéderont de près, afin que les représentations puissent avoir lieu aux fêtes de septembre. On travaille avec activité aux costumes et aux décorations. On peut juger de l'affluence qui se rendra en cette ville pour cette époque, à laquelle aura lieu l'inauguration du chemin de fer de Gand, Louvain et Tirlemont sur Bruxelles.

— On écrit de Tirlemont, le 9 juillet : Les travaux d'art et de terrassement de la section du chemin de fer en notre ville et Louvain, peuvent être regardés comme terminés, ou peu s'en faut, il ne reste guère qu'à placer les billes et les rails, ce qui pourrait s'exécuter dans un bref délai.

Les travaux de la section entre Louvain et Malines ne sont pas aussi avancés, mais on y remarque beaucoup d'activité, et comme à certains endroits on travaille même pendant la nuit, nous croyons pouvoir assurer que dans le courant du mois de septembre prochain, le chemin de fer entre Malines et Tirlemont pourra être livré à la circulation.

Quant à la section du chemin de fer entre Termonde et Gand, elle sera également achevée en septembre prochain.

Bruxelles 11 juillet (trois heures). — Il y a eu un plus d'activité dans les opérations par suite de la hausse de Paris sur les obligations Ardoin; leur cours a suivi le mouvement du dehors, et ferme après la bourse à 20 1/2 A 9 1/16 P. Les actions de la Société Générale tiennent en nous, cotées 715 A étaient très recherchées à la clôture à 746, les certificats au porteur ont éprouvé une hausse de 5 fr. et encore n'en trouve-t-on pas à 4580 prix coté; Société de Mutualité 109 fait et reste 108 7/8 beaucoup d'argent; Actions réunies 101 3/4; les actions de la Banque Foncière, délaissées depuis un certain temps, ont repris faveur, il en est traité pour de fortes sommes hier et aujourd'hui à 98 1/2, il y a toujours argent; Papeterie Nolis Mathieu 105 A.

Anvers, deux heures. — Ardoin 20 5/8 P. 1/2 A 1/2 P 1/2 A au 45, il n'est fait assez de transactions.

## LIEGE, LE 12 JUILLET.

Le conseil provincial dans sa séance du 11 dont nous rendons compte, a pris une résolution importante relativement aux routes. Maintenant notre province a acquis des droits incontestables à être bien traitée dans l'emploi des 6,000,000

de fr. alloués par la législature, et, s'il faut en juger par la lettre du ministre des travaux publics qui a été mentionnée dans le rapport de M. Delfosse, il y a lieu d'espérer que d'ici à un an, les travaux aux routes existantes ou de nouvelles constructions seront commencés. Car, quelque célérité que l'on mette à instruire ces affaires, une correspondance avec le gouvernement qui, de sa nature, sera très longue, s'opposera à ce que les routes soient commencées aussitôt qu'on le désirerait.

Nous croyons qu'un emprunt de 1,200,000 francs permettra de commencer et même d'achever un grand nombre de routes, et nous avons entendu avec plaisir l'un des membres de la députation exprimer le vœu de voir achever les routes commencées.

Dans la séance d'hier, notre conseil provincial a décidé qu'un emprunt de douze cent mille francs serait levé pour être employé à la construction de nouvelles routes et à la réparation des anciennes.

Une amélioration qui nous paraît devoir marcher en première ligne, est le projet d'une nouvelle sortie de Liège vers Bruxelles et vers Tongres, en évitant les montagnes de Ste-Walburge, d'Ans et de Ste-Marguerite. Deux projets sont présentés. L'un par M. Willmar; l'autre par M. Beaulieu; le premier consiste à faire partir la route du quai de la Sauvenière, près de l'établissement des bains, à la faire monter, avec environ 5 p. c. de pente, le versant au sommet duquel se trouve l'ancienne abbaye de St-Laurent, qu'elle laisserait à droite; elle passerait au-dessus du chemin de fer d'Ostende à Liège, rencontrerait ensuite le versant de la montagne d'Ans, qui descend vers Saint-Laurent et vers Sainte-Marguerite, rejoindrait la route de Liège à Hannut par Bierset, au-dessus de la montagne de Glain, passerait encore sur le chemin de fer, dans un endroit où celui-ci sera en remblai, et déboucherait enfin sur la route de première classe n<sup>o</sup> 4, à Ans, ou bien au point où la route actuelle de Liège à Bruxelles atteint le plateau d'Ans, ou bien encore au pont à bascule.

Le second projet fait partir la rectification projetée, de la houillère de M. Orban, établie au faubourg Ste-Marguerite; la route suivrait alors les Bas-Rieux, à droite du faubourg Ste-Marguerite et de la rue Basse-Chaussée; l'on arriverait par une ligne droite au pied de la montagne d'Ans; de là l'on suivrait le chemin de Ster, à gauche de cette dernière montagne, et l'on rejoindrait ainsi les différents points désignés par M. l'ingénieur. La pente, dans ce dernier plan, ne serait également que de 5 p. c.

Tels sont les deux projets mis en question; chacun d'eux a ses partisans et ses adversaires, suivant que ces projets satisfont ou nuisent à des intérêts privés. Des pétitions, revêtues de nombreuses signatures, ont été rédigées en faveur de l'une et de l'autre directions; elles nous ont été adressées; nous nous proposons de les publier. Il est fâcheux que l'intérêt privé soit si souvent en opposition avec l'intérêt général. Mais de telles considérations ne doivent point arrêter l'administrateur; l'intérêt général doit être sa seule boussole.

Nous examinerons postérieurement les avantages et les inconvénients de l'un et de l'autre des projets à l'ordre du jour.

Le magnifique établissement des hauts-fourneaux de Sclesin, dont la place a été si heureusement choisie, avance rapidement. On est occupé maintenant à élever le vaste bâtiment destiné à recevoir les coulées des six hauts-fourneaux. — On bâtit en ce moment à Seraing plusieurs maisons pour loger des ouvriers de l'atelier de M. Cockerill.

M. le ministre de la guerre est reparti hier soir pour Bruxelles.

— Le Comité de l'Ecole normale primaire, dont nous avons rapporté hier la pétition adressée au Conseil provincial, se compose de MM.

Louis Jamme, bourgmestre, président;  
De Chénédolle, professeur au Collège royal;  
Devaux, ingénieur divisionnaire des mines;  
Fleussu, conseiller à la cour d'appel;  
Forgeur, avocat;  
Hennequin, J. F., ancien gouverneur du Limbourg;  
Visschers, Aug., avocat, secrétaire.

Voici les principaux objets à l'ordre du jour du conseil communal de vendredi prochain.

Rapport de la commission de comptabilité: a) Sur le compte de 1836 et le budget de 1837 du mont-de-piété. — b) Sur le budget de 1837 des hospices civils. — Rapport de la commission de surveillance du collège sur la marche et les résultats des études dans cet établissement.

Rapport de la commission du contentieux: a) Sur la question de savoir si les églises appartenant aux fabriques ou aux communes. — b) Sur la question relative aux enfants sourds-muets du sieur Crespin, dans l'entretien desquels le ministre demande que la ville intervienne.

Voter 600 fr. pour la remise à l'agent du casernement.  
Demande de crédits: a) pour construction d'une patache à placer en Barbou; — b) Pour construction d'une nacelle pour le service des taxes municipales.

Voter les fonds nécessaires au déblai et au pavage des abords des rues Bertholet et de St. Remy.

Voter les fonds nécessaires pour le numérotage des maisons, arrêté par le conseil dans sa séance du 24 juin 1837.

Rapport de la commission des travaux publics sur le plan pour la régularisation de la place St. Jean.

Examen de la question de propriété du ci-devant Rempart ceignant la ville du côté du canal de la Sauvenière et des terrains qui recouvrent la Rivelette.

Nomination de la commission spéciale des logements militaires.  
Nomination d'un indicateur expert, pour les opérations cadastrales en 1837. — Voter les fonds pour son salaire.

On lit dans le *Courrier Belge*, au sujet du pont de la Boverie:

Un plan, un projet avait été présenté par une société; la corporation des ponts-et-chaussées, alarmée, prétendit aussitôt intervenir pour modifier le projet et surveiller l'exécution.

Trois mille francs furent alloués pour cette surveillance aux frais de la société, et dès lors les actionnaires pou-

vaient dormir tranquilles, ils avaient obtenu la garantie du gouvernement comme les actions réunies ont obtenu son contrôle.

Bien entendu qu'en acceptant ce rôle, le gouvernement acceptait une responsabilité. La surveillance paraît avoir été tellement nulle, soit à dessein, soit autrement, que le pont a éprouvé certain désagrément dont les actionnaires se préparaient à demander la réparation au gouvernement, et il en sera de cette école comme de celle de la digue de *Boorgherweert* où le chef du corps des ponts et chaussées a voulu intervenir aussi, et qui n'a pas coûté moins de quinze cent mille francs à la masse des contribuables.

La sottise de *Forchu Fossé* n'est pas encore oubliée, ni le pont de la porte de *Ninove* qui vient d'être ébranlé pour la seconde fois.

— Le *Monde* dit que son correspondant de Francfort lui annonce que le nouveau roi de Hanovre a refusé de prêter serment à la charte constitutionnelle du pays.

— On lit dans un journal de cette ville:

M. de Reiffenberg est nommé à la bibliothèque nationale à Bruxelles, aux appointements de 8000 francs. L'arrêté paraîtra au *Moniteur* dans la huitaine.

Par suite de ce déplacement et de la mort de M. Becker, les chaires d'histoire et de littérature grecque et latine sont vacantes à l'université de Liège. Un grand nombre de sollicitateurs se mettent sur les rangs. On cite MM. Fuss, Schwartz, Wurth de l'université de Liège; Roulez de l'université de Gand; Beving de l'université libre; Guillery et Chénédolle du collège; Van Hasselt, poète, etc., etc.

— Le navire belge *Maria*, capitaine Arfsten, est parti le 10 d'Anvers pour Trieste, chargé d'environ 115,000 kilos sucre raffiné en pains.

## CONSEIL PROVINCIAL.

Addition à la séance du 11 juillet. — On procède à la discussion sur l'emprunt.

M. le président pose la question comme suit:

« On lèvera un emprunt de douze cent mille francs; si on peut s'arranger avec les concessionnaires de la route de Bierset à Hannut, cet emprunt sera amorti par le moyen de 2 1/2 centièmes additionnels; si on ne parvient pas à s'arranger avec ces concessionnaires, l'emprunt sera d'un million et on l'amortira au moyen de 2 centièmes additionnels.

M. Ernst propose de voter 2 1/2 centièmes additionnels, y compris le demi centième pour la route de Bierset, pour amortir l'emprunt qu'on sera forcé de lever, tant pour satisfaire aux engagements existants, que pour construire et réparer des routes.

M. Scronx. Les mots engagements existants sont un peu vagues, ne pourrait-on pas les remplacer par d'autres?

M. Ernst. On peut dire soit pour satisfaire aux engagements pris envers les adjudicataires de la route de Bierset à Hannut, soit pour construire et réparer des routes.

M. Willmar fait une observation qui n'a pas de suite.

M. Ernst donne de nouveau lecture de la proposition. Elle est ainsi conçue:

Décider que 2 1/2 centièmes additionnels seront perçus sur les contributions personnelles et les patentes, pour satisfaire avec la taxe sur les chiens, aux engagements pris envers les concessionnaires de la route de Bierset à Hannut, et pour construire et réparer des routes.

Ces centièmes additionnels serviront à amortir le capital et à payer les intérêts de l'emprunt à lever.

On va aux voix par appel nominal. La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Scronx. Il y a nécessité de voter la somme qu'on empruntera, car de son élévation dépendra la durée du temps pendant lequel on percevra le droit des barrières.

M. Bellefroid. Il est nécessaire de voter non seulement la somme à emprunter, mais aussi de fixer l'intérêt de l'emprunt.

M. le président. Le produit des centièmes additionnels et de la taxe sur les chiens permet de voter un emprunt de 1,200,000 fr.

Scronx. Il ne faut pas fixer le taux de l'intérêt, car si vous en fixez un, ce sera celui-là qu'on vous demandera.

Le président met aux voix la question de savoir si on fixera le taux de 5 p. c. pour maximum de l'intérêt à payer pour l'emprunt.

Ont répondu affirmativement 21, 24 membres ont répondu négativement.

La proposition est rejetée.

M. le président. Décidons maintenant que l'emprunt ne pourra surpasser 1,200,000 frs.

M. Bellefroid. Nous votons un emprunt afin que le gouvernement nous accorde une part dans les 6 millions; il faut donc lui présenter une somme fixe, et non pas une somme indéterminée.

M. le président. Que ceux qui veulent que l'emprunt ne soit pas moindre de 1,200,000 frs se lèvent. Toute l'assemblée se lève.

Décidera-t-on maintenant que l'emprunt sera de 1,200,000 frs. ? — 41 membres ont répondu oui. Ont voté contre 3 membres.

4<sup>e</sup> Objet de l'ordre du jour.

Subside à accorder à l'église St. Jacques.

M. de Potesta, rapporteur, conclut à ce que le subside de 15,000 frs. soit accordé. Renvoyé à la commission des finances.

M. Delfosse prend ensuite la parole et fait un rapport sur la proposition du ministre de l'intérieur, tendante à établir des ateliers de charité. — Il conclut au rejet de la demande en se fondant sur ce que ce ne sont pas les occasions de travailler mais les bras qui manquent.

L'urgence est déclarée et les conclusions sont adoptées.

Dans sa séance d'aujourd'hui, le Conseil provincial a remis au 14 la discussion de l'arrangement à conclure avec le gouvernement, pour la part contributive de celui-ci dans la construction des routes provinciales projetées, ainsi que celle de la question de savoir s'il convient d'abandonner à la dé-



putation permanente la décision de la priorité des routes à construire.

On a remis à lundi prochain la discussion du rapport sur les frais de casernement de la gendarmerie, et à demain la question du subside à accorder aux entrepreneurs de l'établissement des bateaux à vapeur sur la Meuse.

**Variétés.**

**LE VOL A LA TABATIÈRE.**

Comme toutes les industries, celle du vol est en progrès. Le récit suivant que publient tous les journaux de Paris, le prouve suffisamment :

Deux messieurs étaient hier assis côte à côte au Cirque des Champs Elysées. L'un d'eux tira de temps en temps de sa poche une magnifique tabatière en argent qu'il s'amusa à faire jouer dans ses doigts avec une sorte de complaisance.

La conversation ne tarda pas à s'engager entre les deux voisins, et, vers le milieu du spectacle, l'homme à la tabatière crut devoir offrir une prise à son interlocuteur qui accepta avec empressement, plongea délicatement le pouce et l'index dans la boîte d'argent, aspira avec délices la poudre parfumée, et en vanta beaucoup la saveur.

Le propriétaire de la boîte ne tarda pas à sentir un certain mouvement dans son gousset, il regarde, se tâte; la tabatière était à sa place, et le voisin semblait tout attentif aux tours de force de mademoiselle Kenebel. Deux minutes après, nouveau mouvement dans la poche; cette fois, la tabatière avait disparu, mais le voisin ne faisait aucun mouvement.

Les soupçons ne pouvaient pourtant se porter que sur lui; car le monsieur volé n'avait pour second voisin qu'une colonne de bois. A tout hasard, il saisit au collet sa nouvelle connaissance, et réclame à grands cris la force armée. Un garde municipal s'empare du plaignant et de l'accusé; il les conduit l'un et l'autre au bureau de police, et l'on trouve, sur l'individu soupçonné du vol, trois tabatières parmi lesquelles le monsieur reconnaît la sienne.

Le voleur avait aussi dans ses poches un certain nombre de petits cordons de soie; à l'extrémité de chacun de ces fils était attaché un grain de plomb qu'il laissait dans la tabatière en y plongeant les doigts pour prendre une prise. La tabatière se refermant, rentrait dans la poche de son maître, et un moment après était doucement repêchée à l'aide du petit cordon resté dans la main du voleur.

Des hameçons de l'espèce que nous venons de décrire, se trouvaient encore dans les trois tabatières. L'industriel n'a pas voulu dire son nom; il a été sur-le-champ conduit à la préfecture de police.

**LE JEUNE HOMME EN LOTERIE.**

On connaît la singulière idée du jeune homme qui s'est mis en loterie. Ce n'est pas un conte; voici l'issue authentique de l'ingénieuse spéculation; les registres de l'état civil de Lyon en font foi :

Le tirage s'est fait avec toutes les garanties possibles, par-devant notaire et en présence de témoins. Mlle. Euphrasie B... rentière à Lyon, a gagné le jeune homme.

Un singulier incident est survenu après l'arrêt prononcé par le hasard. Mlle. Euphrasie ignorait encore son bonheur, lorsqu'un matin une dame se présente chez elle, pâle, en désordre et d'une voix suppliante :

— Sauvez-moi la vie, mademoiselle. — Comment cela ? — En me cédant votre billet. — Quel billet ? — De loterie... vous savez, pour le jeune homme. — Ah !... je n'y pensais plus. — Apprenez, mademoiselle, que je l'aime, que je l'aime. J'avais pris trente billets, c'était tout ce que mes moyens me permettaient. Mes billets ont perdu; le vôtre a gagné. Cédez-le moi ou je meurs !

Mlle. Euphrasie répondit :  
« Madame, il est convenu par une clause écrite sur les billets que si le jeune homme ne me plaît pas ou que si je ne plaie pas au jeune homme, nous partagerons les deux cents mille francs, et nous ne nous marierons pas. Il vous reste cette chance; quant à mon billet, je le garde.

Une heure après, le jeune homme gagné se présente à Euphrasie, elle le trouva charmant, il la trouva charmante. Quinze jours après ils se marièrent.

La dame qui avait voulu acheter le billet d'Euphrasie était une veuve de Carcassonne, elle aimait le jeune homme avec passion. On dit qu'elle s'est asphyxiée de désespoir.

Le couple uni par la loterie coule des jours de miel à Narbonne, avec dix mille livres de rentes.

L'hymen et la mort se donneraient-ils la main?... Samedi un jeune homme de vingt ans, se maria avec celle qu'il aimait depuis son enfance et qui était du même âge que lui. Se sentant indisposé, l'époux quitta le bal, insiste pour que sa compagne y restât jusqu'à la fin, elle obéit, et il ne pouvait en être autrement le premier jour de la lune de miel; rentrant dans la chambre conjugale, elle trouva son mari à l'agonie, quatre heures après il avait cessé de vivre. La couche nuptiale a été couverte d'un linceul, et où la jeune personne espérait voir luire des jours de bonheur, il lui a fallu supporter l'éclat des cierges funéraires, car elle n'a point voulu se séparer de l'homme auquel elle s'était donnée, moins de vingt-quatre heures avant le fatal adieu.

**PONT MONSTRE SUR LE NIL.**

Le pont gigantesque du Nil projeté depuis si longtemps est enfin sur le point d'être commencé, et on croit qu'il sera terminé dans l'espace de 6 ans. Cette œuvre monstrueuse sera construite à la pointe du Delta, à 5 lieues au-dessous de Caïre, à l'endroit où le fleuve se divise en deux bras. Comme en hiver et pendant une partie du printemps les eaux sont trop basses pour pouvoir être utilisées au profit de l'agriculture, comme elles devraient l'être, le pont sera fait de manière à servir d'écluses pour élever l'eau à la hauteur nécessaire. Le cultivateur épargnera ainsi beaucoup de peines et de soins; il n'aura plus qu'à diriger l'irrigation dans les canaux d'absorption. On a calculé qu'il faudra employer dans

les premiers temps 24,000 ouvriers tant pour rectifier le lit du fleuve que pour élever les digues et creuser les canaux latéraux. On attend en outre 340 forgerons et 650 charpentiers tirés de l'arsenal d'Alexandrie. Un si grand nombre de bras ne sont pas faciles à trouver dans l'Egypte déjà bien dépeuplée et on veut employer à ces travaux quatre à cinq régiments d'infanterie. Les pierres nécessaires devront être transportées au moyen d'un chemin de fer qui s'étendra jusqu'aux monts Mokatam, à deux lieues du Nil.

**A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.**

Il est probable que vous avez été induits en erreur lorsque dans le *Politique* de ce jour, vous dites que Dubois, de Ville en Hesbaie, n'avait été poussé au crime que par un absurde et barbare préjugé dont les habitants du pays seraient imprégnés.

Ayant habité pendant longtemps le canton d'Avennes et connaissant les mœurs de ses habitants. Je puis vous assurer que je n'ai jamais soupçonné chez eux l'existence d'un préjugé aussi cruel.

Que Dubois ait été poussé au crime par l'idée qu'un scandale devait se laver par le sang, c'est possible; mais il est à remarquer que ce malheureux ne jouissait pas de la plénitude de ses facultés.

Dans l'espoir que vous voudrez bien insérer la présente dans votre prochain n.°, je vous prie d'agréer, etc.

Liège, le 10 juillet 1837.

Nous avons quelques raisons de croire que nous ne nous sommes pas trompés; nous ne nous sommes du reste exprimés que d'une manière dubitative; l'instruction publique de cette affaire, fera connaître si le préjugé dont il s'agit existe ou non. Nous nous proposons d'en rendre compte avec quelque étendue.

**ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 8 JUILLET.**

Naisances : 4 filles.  
Décès : 2 garçons.  
Du 11. — Naisances : 5 garçons, 5 filles.  
Décès : 4 garçons, 2 filles, 3 femmes, savoir : M. J. Gillard, âgé de 75 ans, journalier, rue du Vert-Bois, veuve de Joseph Lamine. — M. J. Perisse, âgé de 68 ans, sans profession, rue des Aveugles, veuve de A. J. Lavalley. — M. A. Daniel, âgé de 49 ans, sans profession, rue St. Adalbert.

**ANNONCES.**

ON DEMANDE UN REMPLACANT OU SUBSTITUANT Derrière le Chœur Saint-Denis, n. 640.

**Grand Hasard.**

**ORBAN-XHENEMONT,**

RUE DE L'UNIVERSITE, A LIEGE,

Vient de recevoir une NOUVELLE PARTIE très forte de TRES JOLI COTON imprimé, toile superfine et bon teint qu'il vend à 10 1/2 et 13 1/2 sous de Liège.  
Chez le même JOLI QUARTIER de deux places, garni ou non, A LOUER. 1183

**BELLE VENTE DE BOIS.**

JEUDI 13 juillet 1837, à une heure de relevée, au rivage de Chokier, le notaire BIAR VENDRA à la recette de l'ancien notaire DELVAUX,

**UNE GRANDE QUANTITÉ DE BOIS,**

SAVOIR :

Gros chênes, hêtres, vernes, poutres, bois de fosses, jantes, raies, planches de hêtre et un arbre d'usine de 32 pieds de long sur 22 pouces d'équarissage.

ARGENT COMPTANT. 1266

**AU QUAI DE SAUVENIÈRE,**

A LOUER PRÉSENTEMENT,

UNE

**BELLE MAISON,**

FRAICHEMENT DÉCORÉE,

Composée d'une cuisine, de DEUX PIÈCES au rez de chaussée, d'un salon au premier, de 3 chambres à coucher au 1er et 2me. étages, d'une chambre de domestique et d'un grenier. Il y a une belle cour, avec issue par une porte cochère sur la rue de la Fontaine.

On pourrait au besoin y établir une écurie pour un cheval et une remise pour un cabriolet. S'adresser au bureau du *Politique*.

**LA CRÉOSOTE BILLARD**

CONTRE LES

**MAUX DE DENTS**

Eulève à l'instant la douleur de dents la plus vive et guérit la carie des dents gâtées. — 2 francs le flacon (qui est carré et toujours accompagné de l'instruction). — Pharmaciens dépositaires :

Froidbise, rue Pont d'Île, 83r, à Liège; Etienne; à Verriers; Tournay, à Spa; Garot, à Herve.

**BEAU-MUR.**

**SOCIÉTÉ DU CASINO.**

LE JEUDI 20 JUILLET 1837,

A 3 HEURES DE RELEVÉE,

Chez le président de la Société, rue Pont d'Île, n. 30;

**la commission administrative**

METTRA

EN ADJUDICATION PUBLIQUE, PAR VOIE DE SOUMISSION ET AUX ENCHÈRES,

**LA CONSTRUCTION**

DE

**L'ÉDIFICE A ÉLEVER**

AU

**LOCAL DU BEAU-MUR.**

Le cahier des charges, plans et devis, sont déposés chez le TRÉSORIER DE LA SOCIÉTÉ, rue Mont St. Martin, n° 652; où les amateurs peuvent en prendre connaissance. Liège, le 10 juillet 1837. Le secrétaire, J. N.

**AVIS POUR SURENCHÉRIR.**

M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, fait savoir que, par acte qu'il a reçu le 11 juillet courant,

IL A ÉTÉ VENDU :

**1° TROIS MAISONS,**

SITUÉES A LIEGE,

RUE NEUVE, PRÈS LA PORTE D'AMERCEUR;

COTÉES 754, 755 ET 756,

MOYENNANT 8000 Fr. EN SUS DE 31 Fr. 81 C. DE RENTES;

Et 2° UNE RENTE de 40 fr. 19 c., due par la veuve épouse Paschal Borguet, fondeur en cuivre, rue Grande Narraue, à Liège.

Et qu'on peut, dans les dix jours de la vente, les SURENCHÉRIR D'UN DIXIÈME.

Ces maisons sont susceptibles de gagner, en peu d'années, beaucoup de valeur par la reconstruction des remparts et les nouvelles rues qui vont être établies dans ce quartier. S'adresser audit notaire. 130r

DEUX QUARTIERS INDÉPENDANS A LOUER présentement, ainsi qu'un JARDIN, pour l'époque de Mars prochain, à Ste.-Claire, n° 130. 230

**ADJUDICATION.**

Le LUNDI dix-sept juillet 1837, à deux heures après midi; il sera procédé au presbytère de PEPINSTER, commune de Theux, à L'ADJUDICATION AU RABAIS DES TRAVAUX A EXÉCUTER pour la

**CONSTRUCTION D'UNE EGLISE**

AUDIT PEPINSTER.

On peut prendre connaissance des plans et du cahier des charges en s'adressant au presbytère susdit, ou chez M. Nicolas HEUSSE, conseiller de fabrique de ladite église.

Les soumissions cachetées et sur timbre devront être remises au moins une heure avant l'adjudication. 1220

**VENTE**

DE

**CHEVAUX DE RACE,**

ET D'UN JEUNE ENTIER DU PAYS.

MARDI 18 juillet 1837, à 2 heures de relevée, à l'HOTEL DES QUATRE BRAS, tenu par M<sup>e</sup> STEINMETZER à BATTICE, il sera vendu publiquement : 1° UNE JUMENT POULINIÈRE de pur sang avec son poulain entier, âgé de deux mois provenant de l'un des étalons du Haras de Tribeaumont près de Verriers; 2° UN HONGRE de 4 ans, propre pour la gendarmerie et le cabriolet; 3° UNE JUMENT de 3 ans et une autre de 2.

Ces trois derniers chevaux sont très-beaux et proviennent de la poulinière de pur sang. 4° UN ENTIER de race du pays, âgé de 2 ans, d'une rare beauté; 5° Et un beau hongre de 5 ans n'ayant été employé qu'au labour et très propre pour le service des diligences. Les cinq premiers chevaux sortent des écuries d'un amateur et le dernier appartient à un cultivateur. — AU COMPTANT,

Les personnes connues pourront obtenir un crédit 1255



**A VENDRE**  
A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES ET AVEC TOUTE FACILITE DE PAIEMENT,  
**UNE MAISON.**  
RÉCEMMENT BATIE,  
Composée de seize pièces à feu et d'une petite cour, située à Liège, rue de la Couronne, Hors-Château, numéros 172 et 173, pour en avoir la jouissance au 25 décembre prochain. S'adresser en l'étude à Liège du notaire KEPPEMME, rue St. Hubert, n. 59r. 1225

**VENTES D'IMMEUBLES.**  
LA VENTE DE LA  
**MAISON ET TERRAINS**  
Contenant 78 ares, appartenant aux enfans Noël GUERIN, situés DERRIÈRE AVROY, à Liège, n'ayant pas eu lieu au jour qui avait été fixé, est remise au JEUDEI, 20 juillet 1837, à dix heures du matin, au bureau de M. le juge de paix, rue Mont Saint-Martin, à Liège. 1225

Il sera procédé au même instant,  
**A LA VENTE AUX ENCHÈRES**  
DE DEUX  
**PIÈCES DE TERRE.**  
Contenant 13 verges grandes, sises au même endroit. S'adresser au notaire DELEXHY, pour voir les conditions. 1245

**ADJUDICATION PUBLIQUE.**  
**LE LUNDI 17 JUILLET 1837,**  
A 10 HEURES DU MATIN,  
AU DOMICILE DE M. LONHIERNE, AUBERGISTE A VISÉ,  
Il sera procédé

**A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES**  
**D'UNE BELLE MAISON.**  
Composée de deux habitations distinctes, remises, brasserie, grange et jardin, formant un ensemble, situés à VISÉ, rue Basse, occupée par M. Rutten. Cette belle propriété, récemment bâtie, dans le meilleur état, propre par son étendue et ses aisances, à différents genres de commerce, réunit sept caves et de vastes greniers. Sa façade, qui donne sur la rue Basse, a vingt cinq mètres d'étendue.  
La VENTE aura lieu d'abord en détail comme suit :  
1° Le corps de bâtiment vers le nord ; 2° un autre bâtiment avec brasserie, tenant du nord au premier lot ; 3° la remise tenant du nord au second lot ; 4° la grange tenant du nord au troisième lot.  
Chacun de ces lots aura pour dépendances une partie du jardin adjacent sur toute la largeur des bâtiments divisés.  
Après la vente en détail on exposera la masse comme suit :  
1° LES SECOND ET TROISIÈME LOTS ENSEMBLE.  
2° LES TROISIÈME ET QUATRIÈME LOTS. 3° Les quatre lots ensemble.  
S'adresser au notaire LEROUX pour voir les conditions. 1297

**GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE.**  
**LA DÉPUTATION PERMANENTE**  
DU  
**CONSEIL PROVINCIAL**  
DE LIÈGE,

Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1837, et l'article 3 de l'arrêté royal du 22 juin dernier, lequel est conçu en ces termes :  
« Art. 3. Les demandes en concession ou en extension, publiées antérieurement à la promulgation de la loi du 2 mai, et auxquelles l'art. 13 de cette loi n'est pas applicable, seront publiées et instruites de nouveau, mais seulement en ce qui concerne les propriétaires de la surface ;  
de la manière indiquée au titre IV, section 1re, de la loi du 21 avril 1810. »  
Attendu que la dame veuve Barnenville, les sieurs Delloye, Smal et autres, ont déclaré persister dans la demande en concession de mines de calamine, de fer et de plomb, formée par eux le 20 juillet 1836, laquelle demande appartient à la catégorie prévue par l'article 3 de l'arrêté royal précité ;  
Arrête :  
Les publications de ladite demande seront renouvelées pendant quatre mois, conformément à la loi du 21 avril 1810, mais seulement en ce qui concerne les propriétaires de la surface.  
Les art. 2 et 3 de l'ordonnance du 23 juillet 1836, transcrite ci-après, seront de nouveau exécutés et ils restent

obligatoires à l'égard des autorités communales, chargées d'assurer lesdites publications.  
En séance à Liège, le 10 juillet 1837.  
Présens : MM. baron Vandenberghe, gouverneur président ; Delfosse, Seronx, Boussemart, Hubart, Gouvy, Lhoueux et Warzée, greffier provincial.  
Pour expédition conforme :  
Le greffier provincial,  
F. N. J. WARZÉE.

**DEMANDE**  
EN CONCESSION DES  
**MINES DE CALAMINE,**  
**DE FER ET DE PLOMB,**  
GISANTES  
SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE  
DE  
**95 HECTARES, 70 CENTIARES,**  
DÉPENDANS DE  
**LA COMMUNE DE HUY.**

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 20 juillet 1836, sous le n° 1447 du répertoire particulier, la dame Marie Josephine Victoire Jacobs, veuve de Nicolas François Barnenville, et les sieurs Alexis Smal, Thomas Hyacinthe Delloye et Henri André Morsomme, tous domiciliés à Huy, ont demandé la concession des mines de calamine, de fer et de plomb, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de quatre vingt quinze hectares, soixante dix centiares, dépendans de la commune de Huy et dont la délimitation est ainsi qu'il suit :  
Au Nord, partant de l'angle Sud-Est de l'église de Statte, par une ligne droite longue de cinq cent soixante dix mètres, se terminant à l'angle Sud-Ouest de la maison Mathias Gaillard ; de cet angle par une 2<sup>e</sup> ligne droite, longue de neuf cent quatre vingt cinq mètres, aboutissant à la jonction de la rue des Malades, avec la grande route de Liège à Huy.  
Au Sud-Est, prenant alors la grande route de Liège à Huy, et la continuant vers Sud-Ouest jusqu'à la porte St. Germain, qui sépare la ville du faubourg St. Hilaire ; puis suivant le faubourg St. Hilaire et la rue de ce nom, jusqu'à la Meuse.  
Au Sud-Ouest, longeant alors la rive gauche de ce fleuve, jusqu'à vis-à-vis d'une chapelle existant au commencement du faubourg de Statte ; de ce point par une troisième ligne droite, longue de soixante-cinq mètres, finissant à ladite chapelle ; suivant ensuite le faubourg de Statte, jusques vis-à-vis de la maison Devaux ; puis par une quatrième ligne droite longue de soixante quinze mètres, se terminant à l'angle Sud-Est de l'église de Statte, point de départ.  
Les pétitionnaires offrent aux propriétaires fonciers cinquante centimes par hectare et annuellement.

**LA DÉPUTATION DES ÉTATS**  
DE LA  
**PROVINCE DE LIEGE**  
EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 21 AVRIL 1810,  
ET DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 18 SEPTEMBRE 1818,  
ET  
D'APRÈS LA DÉPÊCHE MINISTÉRIELLE DU 11 JUILLET 1820 ;

**ARRÊTE :**  
1° Les collèges des bourgmestres et échevins des villes de Liège et de Huy, feront afficher pendant quatre mois consécutifs, la demande en concession ci-dessus analysée ; ils feront aussi publier cette demande, chaque dimanche, à l'issue de l'office, devant la porte de la maison communale et de l'église paroissiale.  
2° Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4<sup>e</sup> mois de publication ; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.  
3° Immédiatement après l'expiration du quatrième mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.  
Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province, et expédié aux collèges prédesignés.  
En séance à Liège, le 23 juillet 1836.  
Présens : MM. Deleuwy, remplaçant M. le gouverneur-président absent ; baron de Lambert, Bellefroid, Boussemart, Waltéry, de Colard Trouillet, et Warzée, greffier des états, qui ont signé à la minute.  
Pour expédition conforme :  
Le greffier provincial,  
F. N. J. WARZÉE. 1300

**VILLE DE LIEGE.**  
Fourniture pour l'habillement de la compagnie des Pompiers.  
Le collège des bourgmestres et échevins donne avis qu'il procédera vendredi prochain 14 juillet courant à midi dans l'une des salles de l'hôtel de ville, à l'adjudication publique, au rabais des fournitures nécessaires pour l'habillement de la compagnie des Pompiers petite et grande tenue.  
Les objets sont détaillés dans le cahier des charges lequel est déposé au secrétariat de l'hôtel de ville et soumis à l'inspection des personnes qui voudraient soumissionner pour l'une ou l'autre des fournitures.  
A Liège, le 10 juillet 1837.  
Le président Louis Jamme,  
Par le collège : Le secrétaire Demany.

**VILLE DE LIÈGE.**  
Le collège des bourgmestres et échevins procédera le jeudi 13 de ce mois à midi, dans l'une des salles de l'hôtel de Ville, aux adjudications suivantes :  
1. Fourniture de 200 bois de lit destinés au casernement de la garnison.  
2. Peinture en couleur à l'huile des boiseries de l'hôpital militaire de St. Laurent.  
Les cahiers des charges sont déposés au secrétariat de la ville, où l'on peut prendre connaissance.  
A l'hôtel de Ville, le 7 juillet 1837.  
Le président, Louis JAMME.  
Par le collège : Le secrétaire, DEMANY.

Le collège des bourgmestres et échevins en exécution de la résolution prise par le conseil d'admettre six élèves gratuitement à l'école vétérinaire ;  
Informe ceux qui se croient des titres à cette admission qu'ils peuvent adresser leur demande avec les pièces à l'appui au collège des bourgmestres et échevins, avant le 20 juillet courant.  
Liège, le 7 juillet 1837.  
Le président, Louis Jamme,  
Par le collège : Le secrétaire, Demany.

**BOURSES.**  
PARIS, LE 10 JUILLET.

Cinq pour cent.	409 95	Esp. D. diff. s. int.	7 1/8
Trois pour cent.	79 10	Dt. pas. s. int.	5 1/2
Act. de la B. de Fr.	0000 00	Belgic. Empr. 1832	102 1/2
Napl. Cert. Falc.	97 70	Banque de Belg.	1417 50
Esp. Ardoin 1834.	23 0/0		

**LONDRES, LE 8 JUILLET.**

3 <sup>e</sup> consolidés.	92 1/2	Espagne. Cortès.	21 7/8
Bel. ann. 1832 C.D.	00 0/0	Différées.	2 3/4
Holl. Dette active.	52 0/0	Passives.	0 0/0
Portugais, 5 p. c.	44 1/4	Russie.	000 0/0
Id.	28 0/0	Bésil. Empr. 1834.	84 1/4

**AMSTERDAM, LE 10 JUILLET.**

Holl. Dette active.	99 3/16	Inscr. au gr. livre.	64 1/2
Dito 2 1/2.	152 1/16	Certific. à Amst.	94 5/8
Différée.	45 1/16	Pologne. L. n. 500L	134 1/2
Billet de change.	22 1/16	Lots de Rd. 50 f.	109 1/2
Syndic. d'amort.	63 3/8	Espagne. E. Ard.	20 9/16
Id.	75 5/8	Dito gr. d. fer.	20 5/16
Soc. de comm. P.-B.	174 0/0	Dette différ. anc.	7 0/0
nouvelle.	00 0/0	nouv.	0 0/0
Russie, H. et Cr. 5	104 0/0	passive.	0 0/0
Id.	1829 5	Autriche. Métal. 5.	99 3/4

**ANVERS, LE 11 JUILLET.**

ANVERS. Det. activ.	105 1/2	ANVERS. Cert. Falc.	92 1/2	A
Det. différ.	45 0/0	ANVERS. Lev. 1832.	101 1/4	P
Emp. de 48 mill.	101 0/0	à An. 1834.	97 5/8	P
HOLL. Dette active.	00			
Rente remboursab.	97 1/4			
AUTRICHE. Métall.	103 7/8			
Lots de fl. 100.	265	P. Amst. c. jours.	118 0/0 av. A	
de fl. 250.	428 0/0	Rotterdam. Idem.	118 0/0 av. P	
de fl. 500.	682 0/0	Paris. Idem.	118 av. A	
POLOGE. Lots fl. 300.	113 3/4	Idem. 2 mois.	518 0/0	A
Id. 500.	134 1/2	Lond. p. Estr. c. j.	1014 0/0	A
BRÉSIL. E. à L. 1834	85 0/0	Idem. 2 mois.	40 0/0	A
BRÉSIL. Empr. 1834.	29 1/2	Ham. p. 40 Hb. c. j.	35 1/4	P
D. diff. 1834.	0 0/0	Idem. 2 mois.	35 0/0	A
Dit. p. 1834.	0 0/0	Bruxelles et Gand.	114 1/2	P
Dette différ.	6 7/8			

**RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 11 JUILLET 1837.**  
Les fonds Espagnols ont été un peu plus fermes sur 3/8 0/0 de hausse à Paris et à notre bourse de ce jour. — Ardoin ouvert 20 5/8 cours au comptant.  
Primes à un mois 21 1/2 dont 1 0/0 argent.  
On a fait peu d'affaires.

**BRUXELLES, LE 11 JUILLET.**

<b>COURS</b>		<b>Act. des Hauts-F.</b>	450 0/0	P
Emp. Rotsch.	100 7/8	Act. Charb. Flenu.	130 1/2	et A
Fin cour.	102 7/8	Act. Banq. fonc.	98 1/2	A
1836, 4 <sup>e</sup> lot.	92 1/8	Act. Ch. Il. et W	000 0/0	
Fin cour.	92 1/8	Act. Gh. Scléssin.	116 0/0	A
Dette activ 2 1/2.	53 0/0	Act. Entr. Indust	120 0/0	
E. de la ville 1832	99 1/4	Act. Gh. Lev du F.	116 0/0	A
Dette active holl.	52 1/2	Act. S. d'Ougrée.	000 0/0	
Rente domaniale	97 3/8	Act. S. Sars-Louch.	116 1/2	A
BRÉSIL 1834.	85 0/0	Act. Cie de fer.	00 0/0	
AUTRICHE. Métall	103 3/4	Act. S. de Venues.	000 0/0	
ROME. 1832.	101 1/2	Act. bat. à V. Anv.	00 0/0	
NAPLES. Finconnet	92 0/0	Act. S. St. Léona.	000 0/0	
Banque Tav.	00 0/0	Act. S. Chatelin.	136 0/0	A
PORT. Dona Maria.	00 0/0	Act. S. Verrières.	000 0/0	
ESPAG. Ard. 1834.	20 1/2	Act. Ecl. gaz. rés.	00 0/0	
Fin cour.	20 3/8	Act. S. Raffinerie.	000 0/0	
gross. pièces.	00 0/0	Act. Ver. Charli.	000 0/0	
p. 1 m. d. t.	21 0/0	Act. Expl. l'Espér.	111 0/0	P
différée 1834.	0 0/0	Act. des Brasseries.	102 0/0	A
anc.	0 0/0	Act. Librairie H	000 0/0	
dette passive.	0 0/0	Act. Typogr. W.	00 0/0	
		Act. Fabr. Tapis.	104 0/0	P
<b>CHANGES.</b>		Act. Fabr. de fer.	000 0/0	
Amst. ct. jours.	110	Act. Mutual. ind.	108 7/8	et P
Lond. ct. jours.	00	Act. C. de Bruges.	97 1/2	A
PARIS. ct. jours.	100	Act. H. F. Monc.	000 0/0	
		Act. lib. Meline.	00 0/0	
<b>ACTIONS.</b>		Act. S. act. idem.	101 3/4	
Act. Société Gén.	745 0/0	Act. S. de Flou.	00 0/0	
Act. id. cm. Par.	1580 0/0	Act. Ebdn. tric.	000 0/0	
Act. de la S. de C.	134 0/0	Act. lib. Bruges.	000 0/0	
Act. de la B. de B.	138 1/2	Act. Fab. Pianos.	000 0/0	
Act. C. Sam. et O.	165 1/2			

**PLACE D'ANVERS, LE 11 JUILLET.**  
Café. — A l'exception de 150 balles St-Domingue belle qualité pour lesquelles on a payé 27 c. Les affaires de ce jour ont été sans importance.  
Coton. — On a cité la vente de 10,000 kilog. coton St-Domingue et d'une vingtaine de balles Nouvelle-Orléans à prix divers.  
Sucre brut. — Les affaires restent très actives dans cette douceur. Il s'est de nouveau traité aujourd'hui environ 1,000 caisses Havane dont les prix ne sont pas exactement connus et 100 caisses dito belle qualité à 49 pav. étranger.  
Sucre raffiné. — Les transactions ont repris également plus d'activité. Il s'est écoulé environ 20,000 kilog. candi de qualités diverses, dont 116,000 kilog. pour l'exportation.  
Imprimerie de J.-Bte. Nossent, rue du Pot-d'Or, n° 67.